

Conseiller pédagogique de circonscription

Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015

Identification du poste

- Le poste de Conseiller pédagogique de circonscription est rattaché administrativement à la circonscription de Châteauneuf sur Loire.
- Le Conseiller pédagogique de circonscription est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription.

Conditions (diplômes, quotité d'exercice...)

Diplômes : Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF, si diplômes scientifiques le préciser.

Le recrutement d'un professeur des écoles non titulaire du CAFIPEMF est possible à deux conditions :

- S'engager à la certification CAFIPEMF
- Affectation à titre provisoire

Quotité d'exercice : Temps plein

Organisation du service : La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause des enseignants, le soir après la classe, le mercredi matin, ou après-midi. Les horaires sont définis sur la base du taux réglementaire de 1607 heures dont l'organisation est arrêtée par l'IEN.

Missions et actions principales liée à la fonction

- Assister l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et accompagner la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription ;
- Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales ;
- Représenter l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chaque fois que nécessaire ;
- Former, accompagner et conseiller les enseignants stagiaires, les néo-titulaires, les équipes d'école, tous les enseignants qui le souhaitent et sur demande de l'inspecteur ;
- Répondre aux sollicitations des enseignants dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves, et plus spécifiquement les élèves à besoins particuliers ;
- Aider à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'écoles ou de classe ;
- Assurer le suivi des dossiers qui sont confiés par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et en rendre compte régulièrement ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations en circonscription ;
- Participer, en représentation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, à des conseils des maîtres et des réunions d'équipes éducatives ;
- Participer aux évaluations d'écoles, aux réunions institutionnelles ;
- Participer aux jurys d'examens et concours.

Compétences souhaitées

- Faire preuve d'une grande loyauté institutionnelle
- Faire preuve d'initiative, se montrer force de proposition et savoir rendre compte par des notes de synthèse
- Avoir de bonnes capacités relationnelles permettant des liens avec les écoles, les élus et les différents partenaires
- Avoir de bonnes capacités de communication orales et écrites (qualités rédactionnelles exigées)
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif du 1er degré ;
- Avoir une bonne compréhension des enjeux des nouveaux dispositifs ;
- Avoir une très bonne connaissance des programmes scolaires, des orientations nationales et académiques.
- Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique ;
- Enrichir continuellement ses connaissances ;
- Accompagner les équipes dans l'aide à l'analyse des pratiques pédagogiques ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ;
- Avoir une capacité d'adaptation inhérente à la structure du poste ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, courrier électronique, diaporama) ;
- Grande disponibilité requise.